

## Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 270-2014

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.RRGR.1209

Déposée le: 25.11.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Schindler (Bern, PS) (porte-parole)  
Keller (Hinterkappelen, Les Verts)  
Kohli (Bern, PBD)  
Kronenberg (Biel/Bienne, pvl)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 495/2015 du 29 avril 2015

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: non classifié

Proposition du **Adoption sous forme de postulat**

Conseil-exécutif:



### Garantie de la sécurité et économies dans le domaine de la violence domestique

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Établir dans les régions d'ici à la fin 2015 un système cantonal de gestion de la qualité des Tables rondes contre la violence domestique et de la lutte contre la violence domestique dans les régions. Le but doit être d'organiser les tables rondes régulièrement et de réduire les différences entre les régions dans la protection des victimes et dans le travail fait avec les auteurs, sans que cela entraîne une charge supplémentaire pour les finances cantonales.
2. Présenter d'ici à fin 2017 au plus tard un rapport sur les contrôles de qualité menés dans la lutte contre la violence domestique au niveau régional.

### Développement

Dans sa réponse aux questions de l'interpellation Schär traitée à la session de juin de cette année, le Conseil-exécutif réaffirme son adhésion aux objectifs du Service de lutte contre la vio-

lence domestique (SLVD), à savoir : mettre un terme à la violence, protéger les victimes et amener les auteurs à prendre conscience de leurs actes.

Le gouvernement écrit en outre que dans le canton de Berne, la question de la gestion du risque (analyse de la dangerosité d'une personne et réunions portant sur des cas concrets) est en discussion concernant diverses formes de violence, dont la violence domestique.

Or, les discussions n'ont aucune utilité pour les femmes concernées ni pour les collaboratrices des maisons de femmes qui sont sous la menace de conjoints ou compagnons violents. C'est d'actes qu'elles ont besoin.

En raison des difficultés financières du canton, il semblerait qu'il soit impossible de réaliser dans l'ensemble du canton le projet de suivi actif des auteurs de violence. Mais alors, il faudrait au moins améliorer de manière ciblée les structures existantes.

Il existe un outil efficace qui malheureusement n'est pas utilisé assez systématiquement, et c'est celui des Tables rondes contre la violence domestique. Dans les régions dans lesquelles les tables rondes fonctionnent, elles ont un effet très positif pour la sécurité des victimes de violence domestique, pour les personnes spécialisées, notamment les collaboratrices des maisons de femmes, et pour l'approche des auteurs, ce qui est particulièrement important quand il s'agit de personnalités difficiles.

Pour assurer l'égalité de traitement des victimes sur tout le territoire cantonal, il faut que le Conseil-exécutif veille à ce que les tables rondes soient systématiquement organisées dans toutes les régions. C'est le minimum de ce qui est actuellement faisable pour stopper les récidivistes et éviter les homicides dans le couple.

Il incombe au gouvernement d'instaurer l'égalité dans le canton et de prendre des mesures lorsque les différences régionales ont des répercussions négatives pour la population. Il ne faut pas que le lieu où se trouvent les maisons de femmes soit fatidique pour les victimes de violences.

Entre dix et vingt personnes représentant les différentes autorités participent aux tables rondes. C'est la raison pour laquelle le coût est relativement élevé pour le canton. Il faut veiller à ce que les tables rondes soient organisées de manière efficiente et ciblée afin que l'investissement en vaille la peine. La régularité et la bonne préparation des tables rondes peuvent seules garantir leur succès.

### **Réponse du Conseil-exécutif**

Pour le Conseil-exécutif, il est capital de combattre résolument la violence domestique, les principaux objectifs étant d' «arrêter la violence, protéger les victimes et placer les personnes violentes devant leurs responsabilités». À ce titre, le Conseil-exécutif évalue et pilote les activités cantonales visant à enrayer cette violence. Tous les deux ans, il discute le programme du Service de lutte contre la violence domestique (SLVD) avant de l'adopter. Il a en outre mis sur pied, à la fin 2014, un groupe consultatif composé de représentants et représentantes des directions concernées (ACE 1393/ 2014), pour assurer le soutien et la coordination des mesures en matière de violence domestique.

Conformément à l'article 9, alinéa 1, lettre f de la loi du 28 mars 2006 sur les préfets et les préfètes (LPr; RSB 152.321), ces derniers accomplissent également des tâches relevant de la lutte

contre la violence domestique. Dans le cadre de leur mandat de prévention, les préfets et les préfètes ou leurs suppléants et suppléantes organisent depuis 2010, en collaboration avec le SLVD, les tables rondes – comptant chacune dix participants ou participantes au moins – évoquées par les auteurs de la présente motion.

En 2014, les préfectures, le SLVD et les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte ont élaboré un plan commun portant sur ces tables rondes régionales, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce plan prévoit que les tables rondes resteront sous la direction des préfets et préfètes ou de leurs suppléants et suppléantes et seront désormais organisées par arrondissement administratif (à l'exception de Frutigen – Bas-Simmental et d'Obersimmental – Gessenay, qui formeront une même table ronde). Leur établissement dans les arrondissements a pour but de réunir les personnes qui interviennent sur place en cas de violence domestique, et d'assurer l'échange de savoir, la mise en réseau et la collaboration dans les régions concernées, tout en garantissant le respect des particularités locales. Le SLVD assure la liaison entre les tables rondes, mais aussi entre ces dernières et le groupe consultatif cantonal.

L'action concertée des autorités et services concernés est cruciale notamment lorsque pèse la menace d'une infraction grave contre la vie ou l'intégrité corporelle. Les tables rondes ont pour but de promouvoir la bonne collaboration entre les différents acteurs, grâce à des contacts personnels réguliers. En revanche, elles ne se prêtent pas à des discussions et mises au point sur des dossiers en cours, pour des raisons liées à la protection des données et à la nécessité d'agir rapidement en cas de péril imminent. Au cas par cas, des séances de réseau sont convoquées et d'éventuelles mesures de protection, prises pour réduire le danger que représentent des personnes violentes. Cependant, certaines questions relatives à la protection des données sont encore en suspens (p. ex. la définition du cercle des autorités participant à de telles séances): ces incertitudes juridiques seront abordées en priorité dans le cadre du projet cantonal de gestion de la menace.

Le Conseil-exécutif est d'avis que les tables rondes sur la violence domestique contribuent largement à la promotion de la collaboration entre les personnes agissant sur le terrain et à l'amélioration de la pratique en matière d'intervention. Il soutient dès lors, aux fins d'une gestion efficace de la qualité, la proposition de fixer les exigences que les tables rondes devront satisfaire, les moyens d'y parvenir et les contrôles de qualité qui permettront de s'assurer de la réalisation des objectifs dans chaque région. Selon lui, il y aurait toutefois lieu d'adapter le calendrier de réalisation des travaux proposé par les auteurs de la motion, du fait que les tables rondes se trouvent encore en phase de mise au point. Partant, le Conseil-exécutif propose l'adoption de la présente motion sous forme de postulat.

## **Au Grand Conseil**